



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 23 janvier 2018.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Point de situation inondations à 11 h30

Le tronçon Marne Amont est toujours placé en vigilance orange par le service de prévision des crues.

Il s'agit de crues importantes, supérieures à celles de début janvier.

La situation météorologique est stable, sans pluies importantes durant 48 h. **Le pic de crue pour Joinville, sera compris entre 3,15 et 3,25 m.**

Le pic de crue, observé à Chaumont stagne à 2,27 m , depuis 9 h.

182 pompiers, 71 gendarmes et 38 policiers sont mobilisés.

Depuis hier matin, 162 interventions ont eu lieu , 35 sont en cours et 9 en attente, 53 communes sont impactées. Les interventions de ce jour concernent principalement le secteur de Châteauvillain, la vallée de la Marne et la Vallée de la Blaise.

Pour l'information des riverains et du public, la carte de vigilance des crues, mise à jour à 10 h 00 et à 16 h 00, est à leur disposition sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr>

En ce qui concerne le réseau routier, **65 routes départementales sont inondées dont 24 fermées à la circulation.** Des panneaux de signalisation ont été mises en place sur les axes concernés.

Vous pouvez suivre en temps réel les perturbations sur le réseau routier départemental sur <http://geoweb.haute-marne.fr/mapviewers/105/?format=browser>

Pour la sécurité de tous, merci de respecter la signalisation en place et de ne pas déplacer les barrières de sécurité.

Françoise SOULIMAN, préfet de la Haute-Marne, incite les usagers à faire preuve de prudence :

- Si vous habitez en zone habituellement inondable, tenez vous informés, suivez les consignes de sécurité, souciez-vous de vos voisins et prenez les précautions adaptées ;
- Mettez préventivement vos biens à l'abri des eaux ;
- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure et soyez vigilants. Evitez, si possible, le réseau routier secondaire. Soyez prudents face aux conditions de circulation pouvant être difficiles ;
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule, même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau ;
- En raison des risques de débordement de toutes les rivières du département, il faut éviter de circuler le long des cours d'eau et rivières ;
- Eleveurs, une attention particulière est attirée sur les animaux encore en pâture, qu'il vous est conseillé de mettre à l'abri

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55